VILLE DE Nantes

Direction juridique, assurances et assemblées
Service des assemblées

Arrêté n°2025_39ARR

Arrêté

Délégation de fonctions et de signatures - Remplacement Temporaire

La Maire de Nantes,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du Conseil municipal ;

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les attributions exercées par le Maire au nom de la Commune ;

Vu les délibérations du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant élection du Maire et des Adjoints ;

Vu la délibération du 15 juillet 2020 portant délégation des attributions du Conseil municipal ;

Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1er avril 2025 portant délégation de fonctions et de signature aux élus ;

Considérant qu'il convient, pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité, de remplacer temporairement M. QUÉRO, 11e adjoint, dans l'exercice de l'ensemble des fonctions qui lui ont été déléguées.

Arrête

Article 1er – M. Thomas QUÉRO est temporairement remplacé, dans l'exercice de l'ensemble des fonctions qui lui ont été déléguées par l'arrêté n°2025_10ARR précité, par Mme Laurence BROSSEAU, du 23 au 26 septembre 2025 inclus.

Article 2 – Toutes les dispositions de l'arrêté n°2025_10ARR précité non expressément contraires à celles du présent arrêté demeurent en vigueur ;

Article 3 – M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 23 SEP. 2025

Johanna ROLLAND

Transmis en préfecture le : 23 SEP. 2025

Mis en ligne le : 23 SEP. 2025

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20250923-2025_39ARR-AR
Date de télétransmission : 23/09/2025
Date de réception préfecture : 23/09/2025